

Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 21 au 27 mars 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

*Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des
ministères sociaux par le CRDM.*

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Conseils de prud'hommes	Décret n° 2026-205 du 24 mars 2026 modifiant l'annexe à l'article R. 1422-4 du code du travail et la circonscription administrative de référence pour la définition des ressorts de certains conseils de prud'hommes
Comité pour l'emploi	Décret n° 2026-204 du 24 mars 2026 relatif aux conditions de réalisation des audits diligentés par le Comité national pour l'emploi et les comités départementaux pour l'emploi
Participation - intéressement / Branche	Arrêté du 19 mars 2026 portant agrément de l'accord du 13 novembre 2025 proposant un accord-type d'intéressement dans la branche des caves coopératives vinicoles et leurs unions Arrêté du 19 mars 2026 portant agrément de l'accord du 20 février 2026 portant mise en place de l'intéressement dans la branche de la métallurgie Arrêté du 19 mars 2026 portant agrément de l'accord du 20 février 2026 portant mise en place de la participation dans la branche de la métallurgie

Formation professionnelle - Apprentissage

	RAS
--	-----

Santé et Sécurité au travail

	RAS
--	-----

Enquêtes – Statistiques

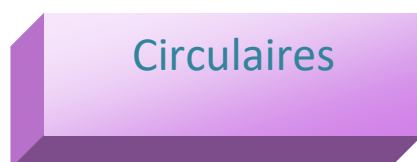
	RAS
--	-----

Administration – Fonction Publique

Organisation administrative

--	--

Autorités administratives indépendantes	Arrêté du 23 mars 2026 modifiant l'arrêté du 27 février 2020 pris en application du décret n° 2020-173 du 27 février 2020 relatif aux modalités de rémunération des membres des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes
Budget de l'Etat – Finances	
BOP 138, 155, 220, 354	Arrêté du 23 mars 2026 portant ouverture de crédits d'attributions de produits
BOP 220, 155	Arrêté du 23 mars 2026 portant ouverture de crédits de fonds de concours
Concours- Examens	
	RAS
Nominations	
DDETS - Doubs	Arrêté du 24 mars 2026 portant nomination (directions départementales interministérielles) - Mme Cécile MERCIER-GIRARDIN
Drieets - Ile-de-France	Arrêté du 20 mars 2026 portant nomination sur l'emploi de directeur de l'unité départementale adjoint du Val-de-Marne à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France - Mme Christelle CHAMBARLHAC
DREETS - Grand Est	Arrêté du 20 mars 2026 portant nomination du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Grand Est par intérim - M. Philippe GRANDJEAN



	RAS
--	-----



[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail

CSP / Contribution de l'employeur	La contribution de l'employeur au financement du CSP, équivalente à l'indemnité compensatrice de préavis que le salarié aurait perçue s'il n'avait pas bénéficié de ce dispositif, ne peut être réduite au motif qu'il a retrouvé un emploi avant la fin du
-----------------------------------	---

	préavis théorique lui servant de base de calcul. Cass. soc., 18 mars 2026, n°24-21.643 Elnet, 27 mars 2026
Rupture conventionnelle / Mandat extérieur	Le salarié titulaire d'un mandat extérieur à l'entreprise ne peut se prévaloir de la protection liée à ce mandat au cours d'une procédure de rupture conventionnelle que si, au plus tard lors du ou des entretiens préalables, il en a informé l'employeur, ou s'il rapporte la preuve que l'employeur en avait alors connaissance. Cass. soc., 18 mars 2026, n° 24-22.713 Elnet, 26 mars 2026
Courriel confidentiel / Secret professionnel	La redirection massive de données de sa messagerie électronique vers une adresse personnelle et celle d'un tiers, nonobstant le fait que son époux n'avait pas un intérêt personnel à accéder aux données transférées sur sa messagerie, était susceptible de compromettre des données personnelles sensibles de personnes prises en charge par une structure médico-sociale, ce à quoi l'intéressée avait été sensibilisée, et méconnaissait ainsi avec une particulière gravité les obligations contractuelles et légales de la salariée, et ce alors que le secret professionnel s'imposant à elle n'était susceptible d'être, le cas échéant, levé que dans la mesure strictement nécessaire à la défense de ses droits. CE, 20 févr. 2026, no 497066 LSQ - jurisprudence-hebdo, 24 mars 2026
Expert-comptable du CSE / Documents utiles à sa mission	S'il appartient au seul expert-comptable, qui a accès aux mêmes documents que le commissaire aux comptes, d'apprécier les documents utiles à sa mission, en revanche il appartient au juge, en cas de litige, d'apprécier la nécessité des documents réclamés au regard de la mission de l'expert. Cass. soc., 4 mars 2026, no 24-22.463 F-D LSQ - jurisprudence-hebdo, 24 mars 2026
Contrat de travail	
Périmètre du motif économique en présence d'un fonds commun de placement	Une société de gestion d'un fonds commun de placement ne peut pas être qualifiée d'entreprise en contrôlant une autre au sens de l'article L. 233-3, I, 3°, du code de commerce afin de déterminer le périmètre du groupe dans lequel s'apprécie la cause économique du licenciement d'un salarié. Doivent dès lors être exclues du périmètre du groupe les sociétés dans lesquelles le fonds commun de placement, géré par la société de gestion, a effectué des investissements. Soc. 18 mars 2026, FS-B, n° 22-12.201 Dalloz, 27 mars 2026
Classification professionnelle / Coefficient conventionnel	La qualification de comptable dont bénéficiait la salariée résultant de son contrat de travail lui ouvrait droit au coefficient conventionnel afférent à cet emploi. Cass. soc., 4 févr. 2026, no 24-15.816 F-D LSQ - jurisprudence-hebdo, 24 mars 2026
Relations collectives du travail	
Protection des candidats aux élections professionnelles	La suspension du processus électoral en cas de saisine de l'administration dans le cadre de la répartition du personnel entre les collèges électoraux en l'absence d'accord, suspend la durée de la protection des candidats aux élections professionnelles. Cass. soc., 18 mars 2026, n° 22-18.875
CSE / PSE	Lorsque l'introduction de nouvelles technologies ou un projet important s'inscrit dans une réorganisation avec licenciement collectif, le CSE peut faire appel à un

	expert, mais uniquement sur le fondement des textes spécifiques au PSE, et non dans le cadre de ses attributions générales. Cass. soc., 18 mars 2026, n° 23-22.270 Elnet, 24 mars 2026
Élection au CSE / CHSCT	Un syndicat conteste l'élection d'une salariée au CSE. Il soutient que la salariée ayant représenté l'employeur au CHSCT, elle ne peut pas être élue au CSE. La Cour de cassation retient, dans un arrêt du 18 mars 2026, que la représentation effective de l'employeur entraîne l'inéligibilité de la salariée quelle que soit l'instance de représentation concernée ou le niveau de cette représentation. Ces conditions sont à apprécier au premier tour des élections. Cass. soc., 18 mars 2026, n° 25-14.195 AEF, 24 mars 2026 Elnet, 24 mars 2026
Alerte aux droits des personnes / Role du CSE	Le membre du CSE qui saisit le juge au titre de l'article L. 2312-59 de demandes afin de faire cesser une atteinte aux droits des personnes ou aux libertés individuelles, ne peut invoquer, au titre de ce droit d'alerte, une atteinte aux droits d'un salarié qui ne fait plus partie des effectifs de l'entreprise au jour de la saisine de la juridiction. Cass. soc., 18 mars 2026, n° 24-15.990 Elnet, 23 mars 2026
Durée du travail	
	RAS
Santé et sécurité au travail	
Obligation de sécurité	L'article R. 4323-9 du Code du travail édicte à la charge de l'employeur une obligation de sécurité objective, immédiatement perceptible et clairement applicable, sans faculté d'appréciation personnelle, l'absence d'indications précises quant aux moyens à mettre en œuvre pour en assurer le respect dans chaque situation concrète ne faisant pas obstacle à sa qualification d'obligation particulière au sens de l'article 222-20 du Code pénal. Cass. crim., 3 févr. 2026, no 23-84.650 FS-B LSQ - jurisprudence-hebdo, 24 mars 2026
Discrimination	
Bénéficiaire de l'AME / Refus de soin	Par deux décisions du 27 février 2026, le Conseil d'État rappelle que le refus de soigner une patiente bénéficiaire de l'aide médicale de l'État (AME) constitue une discrimination. Ni contraintes administratives ni difficultés de remboursement ne sauraient justifier un tel refus. CE 27 févr. 2026, n° 501956 CE 27 févr. 2026, n° 501961 Dalloz, 24 mars 2026
Devoir de vigilance / Maison mère d'Yves Rocher	Pour la deuxième fois, après le groupe La Poste, une entreprise française a été condamnée le 12 mars par le Tribunal judiciaire de Paris, juridiction spécialisée dans les affaires concernant le devoir de vigilance, pour la faiblesse de sa cartographie des risques, qui n'a pas permis d'éviter des violations des droits syndicaux et discriminations syndicales dans l'une de ses filiales turques. TJ Paris, 12 mars 2026, no22/04017 LSQ, 23 mars 2026
Entreprise en difficulté / Économie	
Rapport d'expertise /	Lorsque le CSE mandate un expert-comptable, la lettre de mission et le rapport final

Signature de l'expert-comptable	doivent être signés par ce dernier. À défaut, le rapport est nul et les honoraires doivent être remboursés à l'employeur. Cass. soc., 11 févr. 2026, n° 24-19.826 Elnet, 27 mars 2026
Rémunération du mandataire judiciaire / Polynésie française	Le droit proportionnel alloué au représentant des créanciers de 5 % qui est calculé sur la différence entre le montant de la créance déclarée et celui de la créance définitivement admise, doit être calculé sur l'intégralité de son montant lorsque le rejet de la créance est prononcé pour la totalité. Cass. com., 4 mars 2026, n° 24-21.933 Elnet, 26 mars 2026
Salariés mis à disposition / PSE obligatoire	Dans un arrêt du 18 mars, la Cour de cassation tranche enfin la question de savoir si les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure doivent être comptabilisés dans le seuil de 50 salariés rendant obligatoire l'élaboration d'un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) lorsqu'au moins dix licenciements économiques sont envisagés sur une période de 30 jours. Ainsi, conformément aux règles générales de décompte de l'effectif figurant à l'article L. 1111-2 du Code du travail, ces travailleurs sont pris en compte dès lors qu'ils sont présents dans l'entreprise utilisatrice et y travaillent depuis au moins un an. Cass. soc., 18 mars 2026, no22-10.903 FS-B LSQ, 26 mars 2026 Elnet, 27 mars 2026
Redressement-sanction / Versement en un lieu unique	Un employeur sanctionné pour non-respect d'une condition du bénéfice d'une exonération de cotisation sociale ne peut invoquer ses manquements. Un établissement qui est employeur et hors du périmètre d'un versement en un lieu unique ne peut faire l'objet d'un redressement avec les autres établissements dudit périmètre. Civ. 2e, 19 févr. 2026, F-B, n° 23-20.103 Dalloz, 25 mars 2026
Licenciement économique / Recours à « l'expertise L. 1233-34 »	Lorsque l'introduction de nouvelles technologies et/ou un projet important entraîne des licenciements économiques et donne lieu à l'élaboration d'un plan de sauvegarde de l'emploi, offrant la faculté pour le comité social et économique (CSE) de recourir à une expertise portant sur l'incidence du projet sur les conditions de santé, de sécurité et de travail, laquelle ne peut s'exercer que dans les conditions prévues par l'article L. 1233-34 du code du travail. Est donc entachée de nullité l'expertise décidée sur le fondement de l'article L. 2315-94 sur le déploiement de nouveaux outils informatiques dès lors que celui-ci a déjà été couvert par l'expertise fondée sur l'article L. 1233-34. Soc. 18 mars 2026, FS-B, n° 23-22.270 Dalloz, 25 mars 2026
Administrateur judiciaire / Pénalité pour perte de chance	La responsabilité de l'administrateur peut être engagée, s'il savait en demandant la poursuite d'un contrat d'assurance que le débiteur ne pouvait pas payer les primes correspondantes Cass. com., 4 mars 2026, n° 24-16.504 (non disponible ce jour) Elnet, 25 mars 2026
Modalités de la demande de prorogation du commandement de saisie immobilière	La demande de prorogation du commandement de saisie immobilière est opérée par voie de conclusions selon le texte spécifique à la saisie immobilière et non par voie d'assignation, selon la procédure ordinaire. Cass. 2e civ., 5 mars 2026, n° 23-16.398, n° 184 F-B Elnet, 24 mars 2026

Motif économique de licenciement / Dégradation prévisible du secteur d'activité	La dégradation prévisible d'un secteur d'activité pouvant être une menace pour la compétitivité, peut être une cause de licenciement économique. CE, 11 févr. 2026, n° 497016 Elnet, 24 mars 2026
Vente aux enchères publiques / Vente volontaire	Une vente aux enchères publiques de meubles appartenant à un débiteur mis en redressement judiciaire, autorisée par le juge-commissaire en tant qu'acte de disposition étranger à la gestion courante de l'entreprise, n'est pas une vente judiciaire mais une vente volontaire. Cass. com., 4 mars 2026, n° 24-20.815, n° 109 B Elnet, 23 mars 2026
Salarié ayant un mandat extérieur / Rupture conventionnelle	Un salarié titulaire d'un mandat extérieur à l'entreprise peut se prévaloir de la protection liée à son mandat au cours d'une procédure de rupture conventionnelle. C'est au plus tard lors du, ou des, entretiens préalables qu'il doit avoir informé son employeur de ce mandat, ou rapporté la preuve que son employeur en avait alors connaissance, précise la Cour de cassation, dans un arrêt publié du 18 mars 2026. Cass. soc., 18 mars 2026, n° 24-22.713 AEF, 23 mars 2026
Administration / Fonction publique	
	RAS

[Retour sommaire](#)



Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.
 Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)

En complément : Consultez le portail documentaire



✓ la [Veille juridique santé](#)